



Compte rendu de la réunion du 27 octobre 2015

Présents : Mmes DUSSAUSSOIS, LAMARQUE, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BLICK, BODSON, BRIQUET, COLOMBIER, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Absentes excusées : Mmes BOUDOT-DROUIN (pouvoir à Mme SEGUIN), BROCCQ et HOCHARD (pouvoir à M. SARRAZIN).

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 27 octobre 2015 : **107 394.13 €.**

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Nathalie SEGUIN est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2015 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2015. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Décisions du Maire prises sur délégation du conseil municipal :

Au titre la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT : Réfection du chemin du Tertre Saint Loup et chemin de Troyes par l'entreprise Philippe JEANSON (Rances) pour la somme de 3 985 € HT, soit 4 782 € TTC.

Au titre de l'exercice du droit de préemption : Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour la vente des propriétés sises 19 ruelle Saint Honoré, 2 ruelle Saint Honoré et 11 B Grande Rue.

Demande de mise à disposition de l'Espace Maillotin : Le conseil municipal accepte de mettre à disposition l'Espace Maillotin le vendredi soir 30 octobre 2015 à titre exceptionnel et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation correspondante qui précisera notamment que les locaux seront mis à disposition gracieusement, que le ménage et la remise en état seront réalisés dès le samedi matin (afin de ne pas perturber le rassemblement Halloween organisé par l'AFMS pour les enfants le samedi après-midi) par les soins du preneur, qu'aucun appareil électro-ménager ne devra être apporté et qu'aucun mobilier (tables, chaises) ne pourra être transféré de la salle des fêtes vers l'Espace Maillotin.

Adopté à l'unanimité

Aide financière exceptionnelle de solidarité aux communes du Territoire du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient les plus touchées par les graves évènements météorologiques : Suite aux graves intempéries de septembre 2015, frappant violemment plusieurs communes du territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, le Syndicat mixte du PNRFO en son comité syndical du 23 septembre 2015 suggère à l'unanimité une mobilisation solidaire de l'ensemble des communes du territoire vers les communes les plus touchées. Il est ainsi proposé aux communes volontaires de voter une contribution financière exceptionnelle vers le Syndicat mixte qui centralisera l'ensemble de ces subventions exceptionnelles pour venir en aide d'un point de vue matériel et en ressources à ces communes sinistrées. Le conseil municipal propose d'allouer une aide exceptionnelle d'un montant de 100 € qui sera versé au Syndicat mixte.

Adopté à l'unanimité

Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale et création d'une commission communale d'action sociale : Après avis favorable du conseil d'administration du CCAS au cours de sa réunion du 6 octobre dernier, le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2015 dont les attributions seront exercées au sein d'une commission communale d'action sociale créée à compter du 1er janvier 2016 et composée des mêmes membres, à savoir : Marie-Christine BLICK, Sophie BOUDOT-DROUIN, Christelle BROCCQ, Andrée CARETTE, Delphine DUSSAUSSOIS, Danielle GARRAUD, Guénola HOCHARD, Olivier JACQUINET, Micheline LEUTHREAU, Pascale PITIÉ, Jean-Pierre POISSENOT, Nathalie SEGUIN, Jocelyne TRAVERSE.

Adopté à l'unanimité

Cérémonie du 11 novembre : 9 heures 45 : Rassemblement – 10 heures Cérémonie

Taxe d'aménagement : Par délibération n° 54/2014 du 21 octobre 2014, la taxe d'aménagement a été fixée à 5 %, sans aucune exonération pour une durée de 3 ans. La DDT rappelle que cette délibération peut faire l'objet de modification au niveau de son taux et des exonérations. Pour une application au 1er janvier 2016, la délibération doit être prise et transmise au plus tard le 30 novembre 2015 à la Préfecture de l'Aube et avant le 1er janvier 2016 à la DDT. Le conseil municipal décide de n'apporter aucune modification et de maintenir un taux de 5 %.

Télétransmission des actes budgétaires : Depuis 2008, les actes réglementaires soumis au contrôle de légalité sont télétransmis à la Préfecture. Il est également possible de procéder à la télétransmission des actes budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif). Le conseil municipal décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2016 et autorise Monsieur le Maire à conclure avec la Préfecture un avenant à la convention initiale de mise en œuvre de télétransmission des actes.

Adopté à l'unanimité

Bâtiments communaux : demande DETR : L'audit énergétique sur les bâtiments communaux réalisé en octobre 2011 a fait ressortir plusieurs sources possibles d'économie d'énergie. Parmi celles-ci figure le remplacement des fenêtres et portes du bâtiment «mairie-école». Il est décidé de procéder au remplacement des portes et des fenêtres de la façade de la mairie-école (au total : 12 fenêtres et 2 portes). Afin de subventionner cette opération présentant un coût de 40 000 € TTC le conseil municipal décide de solliciter la DETR au titre du patrimoine bâti et urbanisme – travaux ponctuels sur les mairies concernant l'isolation thermique.

Adopté à l'unanimité

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : L'orientation du SDCI, pour le 1^{er} janvier 2017, présentée par la préfète aux maires, est de fusionner notre communauté de communes avec celle de Brienne-le-Chateau. Des remarques et suggestions peuvent être faites jusqu'au 14 décembre prochain. Cette réflexion est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes : Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la dernière réunion de la commission « patrimoine », du CCAS, du CCCSPV, du syndicat des eaux, du syndicat de la Vaivre, du comité de la foire de Piney, de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne », de l'état d'avancement du pôle scolaire et du Lotissement « Derrière le Clos ».

Questions et communications diverses :

Le conseil municipal émet un avis favorable au devis établi par l'entreprise Merlateau pour la mise en place d'un puisard d'une capacité de 70 m³ entre les propriétés CHANTELOUBE et KLINGER, Grande Rue, dans le

cadre de la gestion des eaux pluviales. L'opération présente un coût HT de 7 025 € qui pourra être subventionné dans le cadre de la DETR et du Conseil Départemental.

Un habitant de La Chaussée questionne le conseil municipal sur la possibilité de mettre en place un bac (ou toute autre solution) pour y stocker les feuilles mortes engendrées par les marronniers, ramassées par les riverains.

Un habitant de la Grande Rue se plaint des salissures de son mur de façade et demande la possibilité que la commune déverse de la grève devant sa propriété.

Séance levée à 23 heures 30
Prochaine réunion 1^{er} décembre 2015 à 20 heures